



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu BERTHAUD

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 33
Date de la convocation : 10 décembre 2024
Date de publication : 23 décembre 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Paul, PECHINOT Jacques,	Patricia, MBITEL Mohamed,
BERTHAUD Mathieu, MARCHAND	FICHERE Jean-Pascal,	BOURGEOIS-REPUBLIQUE
Sylvette, CHAMPANHET	REBILLARD Jean-Michel,	Claire, CUSSEY Laëtitia,
Stéphane, NONNOTTE-BOUTON	CRETIN-MAITENAZ Blandine,	JARROT-MERMET Laëtitia,
Catherine, GERMOND Daniel,	CERVELLA Patrice, LEFEVRE	GOMET Nicolas, DRUET
DRAY Frédérique, JABOVISTE	Jean-Philippe, DELAINE Isabelle,	Timothee, BOUTELOUP
Philippe, MIRAT Maryline,	JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	Guillaume, EMONIN Laurent
DOUZENEL Alexandre, ROCHE	BLANC Catherine, ANTOINE	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à BERTHAUD Mathieu, CUINET Jean-Pierre donne procuration à JABOVISTE Philippe, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, HERRMANN Nadine donne procuration à BOUTELOUP Guillaume

Conseillers absents non représentés

MANGIN Isabelle, MUGNIER Christine

Objet : Convention Jura Service pour l'année 2025

Rapporteur : Madame Isabelle DELAINE

Afin d'assurer le remplacement temporaire d'agents absents ou faire face à un accroissement temporaire d'activité, le Conseil Municipal autorise chaque année Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association intermédiaire Jura Service, qui met à disposition de la collectivité les personnels répondant à l'offre de mission.

Les tarifs horaires applicables sont revalorisés en référence à l'augmentation du SMIC.

	Taux horaire depuis le 1^{er} novembre 2024
Heures normales	21,08 €
Heures doubles (dimanche - jour férié)	42,16 €
Heures majorées à 15 % (heures de nuit à partir de 22 h)	24,24 €
Heures supplémentaires à 25% (de la 36 ^e à la 43 ^e heure)	26,35 €
Heures supplémentaires à 50 % (au-delà de la 43 ^e heure)	31,62 €

En 2024, 1937 heures ont été réparties entre les services (nombre d'heures arrêté au 31 octobre 2024).
Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 13 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention ci-annexé, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention.

SCRUTIN POUR : 33
 CONTRE : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Moyens et Ressources/Ressources Humaines
- Association Jura Service

*Fait à Dole, le 16 décembre 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNÉUX

